



D40 T7-83/84	 	Traduction JJP, AJH Dernière Modification: 20/12/2015	Format non encore vérifié
Titre de la lettre :	<i>Instructions concernant la diffusion des informations sur Oummo dans les médias.</i>		
Date :	1966		
Destinataires :	<i>Monsieur Sesma</i>		
Langue d'origine :	<i>Espagnol</i>		
Notes :			

UMMOAELEWE

Nombre de copie : 1

Langue : Espagnol

A D. F. Sesma Manzano

MADRID

CONFIDENTIEL.

(Peut être lu par Mr Garrido Buendia qui a des instructions similaires.)

Au début de notre arrivée sur le territoire Espagnol, au mois de Février 1966, nous fûmes obligés de vous dicter certaines instructions face à la tournure que pouvaient prendre les nouvelles diffusées par certains organes de presse.

Une consultation, faite récemment auprès de notre supérieure YU 1, fille de AIM 368, pour lui demander d'atténuer la rigidité de ces normes et même de les supprimer totalement après avoir pu vérifier l'innocuité de leur transgression après quelques mois écoulés, donne comme résultat une autorisation de vous communiquer qu'une partie de ces instructions étaient abrogées.

Notre supérieur en Espagne, DEII 98, fils de DEII 97, continua en estimant que le maintien des instructions restantes était inefficace et inopérant en discréditant ouvertement le jugement de notre jeune supérieure. Mais nous attribuons ceci au fait que d'autres affaires, beaucoup plus importantes que cette mineure question de forme, l'ont empêchée [*NdT: référence à YU 1*] de faire cas de cette demande.

Mais la soumission aveugle que nous lui devons nous oblige à accepter son critère qui, dans ce cas, est à l'évidence capricieux.

Nous devons donc vous avertir que si vous désirez continuer nos contacts, vous devez continuer à suivre les normes restantes qui sont d'autre part les plus simples à suivre.

Si vous avez conservé une note qui vous fut envoyée et intitulée "EARTH DELEGATION AUSTRALIA" : nous vous indiquons que vous pouvez passer sous silence les points suivants :

PRIMO (en ce qui concerne les déclarations devant les reporters)

SECONDO (en ce qui concerne les déclarations à des membres d'émissions de Radiodiffusion et Télévision)

Demeure toutefois le POINT 4 qui pose l'interdiction expresse de rendre visite ou de parler devant des témoins des atterrissages ou journalistes qui ont exprimé publiquement leurs doutes DANS LES JOURS qui ont suivi l'atterrissage (en supprimant donc notre premier objectif qui était d'intéresser les média techniques espagnols à cette affaire).

Les journalistes correspondants de la revue "POR QUE" déformèrent les faits en les ridiculisant et en cherchant à déformer leurs déclarations. Nous désirons que vous continuiez à vous abstenir vis-à-vis d'eux.

Les journalistes du quotidien "INFORMACIONES" se montrèrent au début intéressés par le fait. Mais dans un dernier reportage, ils exprimèrent certains doutes sans raisonnement qui les avalisent.

Bien qu'il n'y avait pas de mauvaise foi manifeste mais un honnête désir d'exprimer un point de vue respectable nous préférons maintenant maintenir le même veto. Nous croyons qu'il sera levé prochainement pour ce journal du soir de Madrid.